

REPUBLIQUE DU BENIN

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DECRET N° 2013-101 du 19 février 2013

Chargeant **Monsieur Eric Kouagou N'DA**,
Ministre des Enseignements Maternel et Primaire,
de l'intérim de **Monsieur Alassane SOUMANOU**,
Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la
Formation Technique et Professionnelle, de la
Reconversion et de l'Insertion des Jeunes pour
compter du vendredi 1^{er} au lundi 11 février 2013

**Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**

- vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin,
- vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011,
- vu le décret n° 2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement,

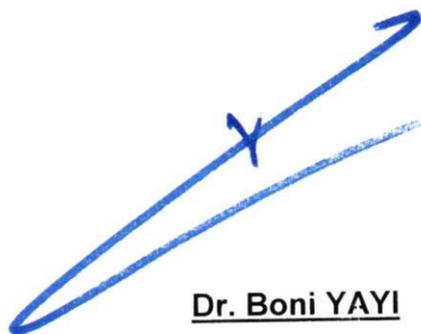
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du **vendredi 1^{er} au lundi 11 février 2013**, **Monsieur Eric Kouagou N'DA**, Ministre des Enseignements Maternel et Primaire est chargé de l'intérim de **Monsieur Alassane SOUMANOU**, Ministre de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013.....

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Chargé de la Défense Nationale,**



Dr. Boni YAYI

Ampliations : PR : 6 ; AN : 4 ; CS : 2 ; CC : 2 ; HCJ : 2 ; HAAC : 2 ;
SGG : 4 ; Ministères : 26 ; JORB : 1

db